

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 12 novembre 2013, à 18 h 15, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, la conseillère Linda Morin et les conseillers suivants : Patrick Morin, Ghislain Brunet, Louis Proulx et Marco Desforges. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard, l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt et le surintendant des travaux publics, Richard Michaud.

Absence motivée : Yvan Verville

Assermentation des nouveaux élus. Les conseillers ayant été élus par acclamation ont été assermentés dans les délais requis par la loi.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2013-11-131

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

#### ORDRE DU JOUR

Assermentation des élus;

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013;
4. Approbation des comptes à payer :
  - Liste au montant de 665 141,19 \$;
  - Liste des salaires au montant de 107 687,50 \$;
5. Rapport du maire;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de septembre et d'octobre 2013;
8. Nomination d'un substitut, en l'absence du maire, au conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest;
9. Assignation par monsieur le maire des dossiers aux élus;
10. Adoption des prévisions budgétaires 2014 de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon;
11. Adoption des prévisions budgétaires 2014 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon;
12. Nouveau calendrier des séances du conseil;
13. Subvention pour l'amélioration du réseau routier – dossier no 000119944-1-87058 (08)-2013-04-10-31;
14. Subvention pour l'amélioration du réseau routier – dossier no 0020266-1-87058 (08)-2013-06-25-18;
15. Signataires pour les effets bancaires;
16. Programme TECQ – Reddition de comptes;
17. Appui financier :
  - a) Club de l'amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest;
  - b) Maison de l'envol – soins palliatifs;
  - c) Centre de la petite enfance Bout d'Chou;

18. Comité de suivi de la politique familiale versus la bibliothèque;
19. Demandes de dérogation mineure :
  - a) Monsieur Sébastien Marion et madame Johanne Vallières;
  - b) Monsieur Dominic Pépin;
  - c) Monsieur Denis Marion;
20. Lettre de félicitations à la Corporation de développement – Souper gastronomique;
21. Demandes à la CPTAQ :
  - a) Monsieur Fernand Filion;
  - b) Monsieur Paul-Émile Filion.
22. Avis de motion pour règlements de taxes 2014 :
  - a) Les taxes foncières selon régime à taux variés;
  - b) Le tarif des ordures, des matières récupérables et de la quote-part MRC pour le CVMR ;
  - c) Le tarif pour l'utilisation de l'eau;
  - d) Le tarif de déneigement;
  - e) Le tarif fixe;
  - f) Le tarif pour l'assainissement des eaux usées;
  - g) La taxe d'affaires (valeur locative);
  - h) Le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles;
  - i) La taxe spéciale pour le macadam sur le chemin Ceinture du Lac;
  - j) La taxe spéciale pour le macadam sur la rue Fortin-les-Berges;
  - k) Le mode de paiement des taxes et le taux d'intérêt pour l'année 2014;
23. Représentant au CRSBP;
24. Programme municipalité amie des aînés – démarche MADA;
25. Concession du casse-croûte au Centre Joachim-Tremblay ;
26. Rapport des comités;
27. Questions diverses :
  - a) Demande pour jardin au Pavillon Tremblay (Patrick Morin);
  - b) Camping municipal (Louis Proulx);
  - c) Lettre de remerciements aux anciens élus et diffusion dans le journal Info-Mak des remerciements à la population de la part des nouveaux élus (Louis Proulx et Ghislain Brunet);
28. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
29. Séance de travail du budget (20 novembre à 18h30);
30. Période de questions;
31. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 17b), 27a), 27b), 27c) et 28 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2013-11-132

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-133

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 665 141,19 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 107 687,50 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Rapport du maire**

Le maire, Claude N. Morin, fait rapport de la situation financière de la municipalité conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

6. **Période de questions**

Monsieur Léopold Roy informe les élus qu'il y a beaucoup d'eau et qu'une lumière de rue ne fonctionne plus à l'intersection de la 1<sup>re</sup> Rue Est et avenue du Curé-Tremblay. Monsieur Richard Michaud, surintendant des travaux publics l'informe qu'il est au courant de la situation et que la lumière sera réparée le plus tôt possible et que la présence d'eau est due à l'affaissement du chemin à cause du mauvais état du réseau d'aqueduc.

7. **Correspondance reçue et envoyée pour le mois de septembre et d'octobre 2013**

Le secrétaire-trésorier donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de septembre et d'octobre 2013.

2013-11-134

8. **NOMINATION D'UN SUBSTITUT, EN L'ABSENCE DU MAIRE, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST**

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Le conseiller Ghislain Brunet soit nommé substitut, en l'absence du maire, au conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-135

9. **ASSIGNATION PAR MONSIEUR LE MAIRE DES DOSSIERS AUX ÉLUS**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Les dossiers de la municipalité soient assignés aux personnes suivantes :

**Comité consultatif d'urbanisme**

Déléguée : Linda Morin

**Conseil d'administration de l'O.M.H.**

Reporté en février 2014.

**Corporation de développement de Macamic**

Délégué : Ghislain Brunet  
Délégué substitut : Louis Proulx

**Commission des Loisirs et culture de la Ville de Macamic inc.**

Délégués : Marco Desforges et Patrick Morin.

**Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon (la rémunération est versée par la régie)**

Délégué : Yvan Verville  
Délégué substitut : Patrick Morin

**Corporation du transport public adapté**

Déléguée : Madame Murielle Lessard

**Commission de toponymie de la Ville de Macamic**

À venir si besoin

**Comité de la sécurité publique de la MRC d'Abitibi-Ouest**

À venir.

**Comité d'école à titre de représentant de la communauté**

À venir si besoin.

**Dossiers des lots intramunicipaux et épars**

Délégué : Yvan Verville  
Délégué substitut : Ghislain Brunet

**Comité des ressources humaines de la municipalité**

Délégués : Yvan Verville et Patrick Morin.

**Maire ou maire suppléant au sein de la Municipalité régionale de comté d’Abitibi-Ouest (MRC d’Abitibi-Ouest)**

Maire suppléant : Ghislain Brunet

**Dossiers de la bibliothèque et CRSBP**

Déléguée : Linda Morin  
Délégué substitut : Patrick Morin

**Régie intermunicipale d’incendie de Roussillon**

Délégué : Marco Desforges  
Délégué substitut : Patrick Morin

**Comité de la Politique familiale et comité MADA (Ville de Macamic)**

Déléguée : Linda Morin  
Délégué substitut : Louis Proulx

**Comité du lac Macamic**

Délégué : Ghislain Brunet

**Comité du 100<sup>e</sup>**

Délégué : Louis Proulx  
Délégué substitut : Patrick Morin

**Comité des nouveaux arrivants**

Déléguée : Linda Morin

**MADA – MRC d’Abitibi-Ouest**

Délégué : Louis Proulx  
Délégué substitut : Marco Desforges

**Voirie municipale et eau potable**

Délégué : Louis Proulx  
 Délégué substitut : Yvan Verville

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-136

10. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON**

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Le budget d'administration et les salaires annuels de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour l'année 2014 totalisant un montant de 183 200 \$ soient acceptés.

QUE : Ce budget représente pour la Ville de Macamic les quotes-parts suivantes :

Opérations	:	120 396,11 \$
Salaires	:	13 118,22 \$
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>133 514,33 \$</b>

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-137

11. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le budget total de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l'année 2014 au montant de 133 788 \$ soit accepté.

QUE : Ce budget représente pour la Ville de Macamic les quotes-parts suivantes :

Opérations	:	66 727,82 \$
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>66 727,82 \$</b>

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-138

12. **ADOPTION DU NOUVEAU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013**

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil peut modifier le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx , appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le calendrier modifié ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 heures :

- ☞ 18 juin
- ☞ 9 juillet
- ☞ 13 août
- ☞ 10 septembre
- ☞ 9 octobre (8 fête de l'Action de Grâce)
- ☞ 12 novembre
- ☞ 2 décembre

QU' : Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-139

13. **SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - DOSSIER NO 000119944-1 87058 (08) – 2013-04-10-31**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QUE : Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route de Macamic-Chazel pour un montant subventionné de 60 000 \$, conformément aux exigences du ministre des Transports.

QUE : Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-140

14. **SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - DOSSIER NO 00020266-1 87058 (08) – 2013-06-25-18**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Fortin-les-Berges pour un montant subventionné de 13 000 \$, conformément aux exigences du ministre des Transports.

QUE : Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-141

15. **SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES**

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio # 6790 de la Ville de Macamic :

- ☞ Claude Morin, maire et;
- ☞ Denis Bédard, directeur général ou;
- ☞ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale ou;
- ☞ Ginette Labbé, secrétaire-trésorière adjointe ou;
- ☞ Richard Michaud, surintendant des travaux publics.

QUE : La secrétaire administrative, Jocelyne Laforest soit autorisée à récupérer les commandes numéraires pour un montant maximal 300 \$.

QUE : Cette résolution est valide à compter de ce jour et abroge et remplace toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-142

16. **PROGRAMME TECO – REDDITION DE COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic entérine les travaux proposés dans la reddition 2009 – 2013.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Demandes d'appui financier**

2013-11-143

a) **DEMANDE D'APPUI FINANCIER – CLUB DE L'AMITIÉ DES HANDICAPÉS D'ABITIBI-OUEST**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QU' : Un montant de 100 \$ soit versé au Club de l'amitié des handicapés Abitibi-Ouest pour notre appui financier pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-144

c) **DEMANDE D'APPUI FINANCIER – CENTRE DE LA PETITE ENFANCE BOUT D'CHOU**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :



QU' : Un montant de 50 \$ soit versé au Centre de la petite enfance Bout D'Chou pour notre appui financier pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-145

18. **COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE VERSUS LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QU' : Un sondage soit fait auprès des utilisateurs de la bibliothèque afin de savoir s'ils sont satisfaits des services qu'ils ont présentement et quel service ils aimeraient recevoir que la bibliothèque n'offre pas.

Le vote est demandé par Ghislain Brunet :

Pour : 2 (Louis Proulx)  
Contre : 3

Rejeté à la majorité.

19. **Demandes de dérogation mineure :**

2013-11-146

a) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - SÉBASTIEN MARION ET JOHANNE VALLIÈRE**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 10 octobre 2013, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 24, 10<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de Sébastien Marion et Johanne Vallières située, au 26, 8<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes :

↳ Permettre le maintien tel que construit de la galerie qui fait saillie à environ 2,20 mètres de la maison au lieu de 1,50 mètre tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic;

↳ Permettre le maintien tel que construit des bâtiments secondaires détachés avec une distance entre le garage et la remise de 0,86 mètre au lieu de 1,20 mètre tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

- ↪ Cette dérogation deviendra caduque dès que des travaux majeurs devront être effectués sur le bâtiment ou que le bâtiment devra être reconstruit dû à une détérioration par le temps, le feu, le vent, etc.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-147

b) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DOMINIC PÉPIN**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 10 octobre 2013, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 18, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Dominic Pépin, située, au 18, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes:

- ↪ Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire avec une marge latérale est inférieure à 1,50 mètre, une marge arrière inférieure à 10% de la profondeur et avec des marges latérales est et arrière avec un espace libre à ciel ouvert inférieur à 0,60 mètre tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- ↪ Cette dérogation deviendra caduque dès que des travaux majeurs devront être effectués sur le bâtiment ou que le bâtiment devra être reconstruit dû à une détérioration par le temps, le feu, le vent, etc.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-148

c) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DENIS MARION**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 10 octobre 2013, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 26, 8<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Linda Morin, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Denis Marion, située, au 26, 8<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes :

- ↳ Permettre la construction d'un bâtiment principal de 6 logements sur un lot de coin, avec les marges de recul suivantes :
  - Façade sur la 8<sup>e</sup> Avenue Ouest : une marge de recul latérale de 1,43 mètre au lieu de 1,5 mètre et une marge de recul arrière de 1,43 mètre au lieu de 2,13 mètres tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
  - Façade sur la 1<sup>re</sup> Rue Ouest : une marge de recul latérale de 1,43 mètre au lieu de 1,5 mètre et une marge de recul arrière de 1,43 mètre au lieu de 3,05 mètres tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-149

20. **LETTRE DE FÉLICITATIONS À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT – SOUPER GASTRONOMIQUE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QU' : Une lettre de félicitations soit adressée au comité du souper gastronomique, en reconnaissance pour l'excellent travail de tous les membres du comité et du chargé de projet, monsieur Ghislain Deschênes.

Adoptée à l'unanimité.

21. **Demandes à la CPTAQ**

2013-11-150

a) **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR FERNAND FILION**

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que la municipalité profiterait de cette implantation;

Considérant que la demande vise l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 049 326 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 800 mètres carrés;

Considérant que le terrain visé est dans une zone où il existe déjà des résidences qui longent cette route et peu propices à l'agriculture étant donné sa petite superficie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Fernand Filion du lot 4 049 326 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-151

b) **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR PAUL-ÉMILE FILION**

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que la municipalité profiterait de cette implantation;

Considérant que la demande vise l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 049 317 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 750 mètres carrés;

Considérant que le terrain visé est dans une zone où il existe déjà des résidences qui longent cette route et peu propices à l'agriculture étant donné sa petite superficie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Paul-Émile Filion du lot 4 049 317 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

22. **Avis de motion pour règlements de taxes 2014**

2013-11-152

a) **LES TAXES FONCIÈRES SELON LE RÉGIME À TAUX VARIÉS**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Louis Proulx qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant les taux de taxes foncières 2014 selon le régime à taux variés.

2013-11-153

b) **LE TARIF DES ORDURES, DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES ET DE LA QUOTE-PART MRC POUR LE CVMR**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif des ordures, des matières récupérables et de la quote-part MRC pour le CVMR pour l'année 2014.

- 2013-11-154**                    c) **LE TARIF POUR L'UTILISATION DE L'EAU**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Linda Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'utilisation de l'eau 2014.
- 2013-11-155**                    d) **LE TARIF DE DÉNEIGEMENT**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Brunet qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif de déneigement 2014.
- 2013-11-156**                    e) **LE TARIF FIXE**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marco Desforges qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif fixe pour l'année 2013.
- 2013-11-157**                    f) **LE TARIF POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'assainissement des eaux usées 2014.
- 2013-11-158**                    g) **LA TAXE D'AFFAIRES (VALEUR LOCATIVE)**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Louis Proulx qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe d'affaires 2014.
- 2013-11-159**                    h) **LE TARIF ANNUEL DE LOCATION DE TERRAIN POUR LES MAISONS MOBILES**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Linda Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles 2014.
- 2013-11-160**                    i) **LA TAXE SPÉCIALE POUR LE MACADAM SUR LE CHEMIN CEINTURE DU LAC**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Brunet qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe spéciale pour le macadam sur le Chemin Ceinture du Lac 2014.

2013-11-161 j) **LA TAXE SPÉCIALE POUR LE MACADAM SUR LA RUE FORTIN-LES-BERGES**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marco Desforges qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe spéciale pour le macadam sur la rue Fortin-les-Berges 2014.

2013-11-162 k) **LE MODE DE PAIEMENT DES TAXES 2014**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le mode de paiement des taxes 2014.

2013-11-163 23. **REPRÉSENTANT AU CRSBP**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin , appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La conseillère Linda Morin soit nommée pour représenter la Ville de Macamic au sein du conseil d'administration de la CRSBP.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-164 24. **PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – DMARCHE MADA**

Considérant que la MRC d'Abitibi-Ouest veut se doter d'une politique des aînés et son plan d'action et souhaite réaliser la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que la municipalité de Macamic désire améliorer les conditions de vie et inclure les aînés dans la vie sociale de la communauté;

Considérant l'importance que la municipalité de Macamic accorde au développement d'une culture d'inclusion sociale, quel que soit l'âge, celle-ci élabore des politiques, des services et des structures qui touchent ses environnements bâtis et sociaux afin de soutenir les aînés selon le vieillissement actif proposé par l'Organisation mondiale de la santé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La municipalité de Macamic veut adhérer à la démarche MADA entreprise par la MRC d'Abitibi-Ouest;

QUE : Le conseil municipal considère l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés d'une importance telle qu'elle désire en assurer le suivi dans la municipalité;

QUE : Le conseil municipal désigne monsieur Louis Proulx comme conseiller responsable des questions liées à la famille et du dossier des aînés.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-165

25. **CONCESSION DU CASSE-CROÛTE AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin , appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE :

Adoptée à l'unanimité.

26. **Rapport des comités**

Louis Proulx et Linda Morin font un rapport de leur comité respectif.

29. **Séance de travail du budget**

Il y aura une séance de travail du budget le 21 novembre 2013 à 18 heures.

30. **Période de questions**

Aucune question.

2013-11-166

31. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Louis Proulx et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 22 h 30.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Claude N. Morin  
Maire